



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme pour la Chine

Montant de l'assistance proposée : 22 millions de dollars dont 20 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions provenant de modalités de cofinancement et d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2011-2015)

Cycle d'assistance : Septième

Catégories selon la décision 2007/42 : C

Montants estimatifs de l'assistance proposée par domaine prioritaire du programme (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et droits en matière de procréation	9,6	0,5	10,1
Population et développement	9,6	1,5	11,1
Coordination du programme et assistance	0,8	–	0,8
Total	20,0	2,0	22,0



I. Analyse de la situation

1. La Chine est l'un des pays qui ont été le moins affectés par la crise économique mondiale. Elle s'est engagée progressivement dans le développement international, en mettant l'accent sur l'Afrique. La Chine est le premier pays en développement qui a réalisé l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim) avant la date fixée. Depuis 2005, 10,4 % de la population rurale vivent en dessous du seuil de pauvreté; 51 % d'entre eux appartiennent à des minorités. Le pays est confronté à nombre de défis, notamment réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines et entre groupes de populations; renforcer la primauté du droit et promouvoir la participation de la société civile au développement. En outre, une partie notable de la population est de plus en plus exposée aux effets du changement climatique.

2. La population est estimée à 1,3 milliard d'habitants. Un recensement de la population est prévu en novembre 2010. Depuis 2008, 54 % de la population habitent en zone rurale. La rapidité de la croissance de l'urbanisation pèsera sur la prestation des services dans les zones urbaines. Environ un tiers de la population a moins de 25 ans tandis que 14 % sont âgés de plus de 60 ans. Selon les estimations, le pourcentage de la population active pourrait décroître déjà en 2010. Le taux d'utilisation des moyens contraceptifs est demeuré stable, environ 89 %. Le taux global de fécondité est inférieur au taux de remplacement.

3. Le taux de mortalité maternelle varie entre 8 décès pour 100 000 naissances vivantes et 265 décès pour 100 000 naissances vivantes. La couverture des services et la présence de personnel soignant qualifié lors de l'accouchement sont limitées dans les zones où résident de larges groupes de minorités. La réforme du secteur sanitaire vise à corriger ces disparités. La prévalence du VIH est inférieure à 1 %. Néanmoins, l'épidémie semble vouloir se propager à l'ensemble de la population, principalement par le biais de la transmission sexuelle. Cette situation suggère d'intégrer la prévention du VIH dans la santé en matière de procréation tant au niveau de l'éducation sanitaire que des soins de santé, en ciblant les jeunes qui constituent un pourcentage croissant des nouvelles infections.

4. Les services de santé en matière de procréation et de sexualité ciblent les personnes mariées et non les célibataires ni les jeunes. Des recherches indiquent que les attitudes et les comportements des jeunes à l'égard de la sexualité sont ignorés par les services existants. Sur les 200 millions estimés de migrants à l'intérieur du territoire, 46 % sont âgés de moins de 25 ans et la moitié sont des femmes. Les données ventilées sur les groupes non desservis, comprenant notamment les personnes handicapées, ne sont pas toujours disponibles.

5. Bien que les politiques en faveur des droits des femmes soient bien développées, leur application est variable. La discrimination sexuelle est évidente dans le rapport de masculinité à la naissance qui est de 119 garçons pour 100 filles. La sensibilisation à l'égard d'un comportement sexuel responsable et de la lutte contre les violences faites aux femmes est limitée et les données à propos de ces questions s'avèrent rares.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. L'assistance du FNUAP à la Chine a commencé en 1979. Limité à l'origine à une assistance en démographie et en planification familiale, le programme s'est étendu au niveau du comté à une approche globale de la santé en matière de procréation et de sexualité, en portant une attention croissante aux problèmes en émergence, tels que l'urbanisation, le déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance et le vieillissement de la population. Le FNUAP a également élargi ses programmes pour répondre aux situations d'urgence ainsi qu'aux besoins des minorités.

7. Le sixième programme de pays a contribué : a) à augmenter les connaissances et les compétences des prestataires en ce qui concerne la qualité des soins de santé en matière de procréation (notamment la planification familiale et le choix éclairé d'une méthode contraceptive) au moyen de l'élaboration de matériaux pédagogiques, de l'abolition des restrictions, d'une sensibilisation accrue aux droits en matière de procréation dans les zones du programme; et b) à identifier les liens entre la prévention du VIH et les prestations des services de santé aux travailleurs du sexe et aux migrants, outre la prévention du VIH par les employés des chemins de fer c) à améliorer les capacités d'analyse des données se rapportant aux indicateurs du développement ainsi que pour formuler des politiques fondées sur la connaissance des faits; d) à augmenter la disponibilité de données nationales sur le comportement sexuel des jeunes et leurs besoins non satisfaits; e) à accroître la participation des jeunes dans les programmes de santé en matière de procréation et de sexualité ainsi que dans des partenariats avec les institutions nationales; f) à créer un mécanisme multisectoriel pour lutter contre les violences faites aux femmes; g) à lancer le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de l'urbanisation; h) à appuyer l'inclusion d'un volet de santé en matière de procréation et de sexualité ainsi qu'un appui psychologique dans les plans d'urgence en cas de catastrophe; et i) à promouvoir un dialogue permanent sur les questions de population.

8. Les enseignements tirés de l'expérience du sixième programme de pays soulignent la nécessité : a) de travailler en amont, en mettant l'accent sur les initiatives visant à réformer les politiques au niveau provincial, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population de développement (CIPD); b) de veiller à l'engagement continu du Gouvernement d'étendre sur une grande échelle les programmes dont la réussite a été bien établie; c) d'assurer que la valeur de la coopération soit systématiquement communiquée aux responsables des domaines d'intervention; d) de réaffecter l'appui accordé à la prestation de services à l'assurance-qualité; e) de relever le défi de la carence de politiques en répondant aux besoins des jeunes au moyen de services qui soient à leur écoute en matière de santé de la procréation et de la sexualité f) de diversifier les partenariats pour l'exécution du programme en vue de répondre aux besoins en émergence; g) de plaider en faveur de la participation de la société civile et de renforcer ses capacités pour participer aux questions de population et de développement; et h) de renforcer la capacité des institutions travaillant dans le domaine du développement international.

III. Programme proposé

9. Le programme proposé repose sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2015; sur des échanges approfondis avec les partenaires sur les priorités de la réforme dans le domaine des politiques sociales ainsi que sur le douzième plan quinquennal de développement. Le programme de pays contribuera à la réalisation des trois domaines prioritaires du PNUAD : a) les plus démunis et les plus vulnérables participeront de plus en plus au développement économique et social dont ils bénéficieront de façon équitable; b) un environnement durable sera assuré par le Gouvernement et d'autres parties prenantes, en luttant contre le changement climatique et en favorisant une économie «verte» pauvre en carbone; et c) une participation accrue de la Chine dans la communauté mondiale produira des avantages aux parties prenantes.

10. Le programme adoptera une démarche axée sur les droits, respectueuse de l'égalité entre les sexes et culturellement appropriée. Il comportera des initiatives de programmation conjointe. Le programme s'efforcera de renforcer les capacités des détenteurs de droits et d'obligations en vue d'assurer le respect des choix individuels et des droits.

11. Le FNUAP donnera des avis consultatifs sur les politiques en s'appuyant sur les enseignements tirés du programme de pays précédent ainsi que sur les expériences faites dans d'autres pays. Le FNUAP appuiera principalement les interventions aux échelons de la province et du comté. Le programme portera sur des sites géographiques spécifiques choisis en fonction des interventions. Il s'efforcera de faire jouer les synergies autant que faire se peut. Le programme poursuit les objectifs ci-après : a) cibler en premier lieu les groupes vulnérables et non desservis ainsi que les groupes présentant un comportement à risque; b) réduire les disparités en visant d'abord les zones les plus reculées; c) choisir les sites d'intervention sur base de l'engagement des autorités locales en faveur d'une réforme des politiques et des innovations; d) poursuivre les expériences de programmation conjointe; et e) appuyer la recherche et les activités de plaidoyer sur les questions en émergence. Les arrangements de partage des coûts avec le Gouvernement seront poursuivis.

Santé et droits en matière de procréation

12. Deux résultats sont escomptés pour la composante Santé et droits en matière de procréation : a) la réglementation et les politiques aux niveaux national et sous-national réduisent les disparités dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation; et b) les groupes vulnérables expriment une demande plus forte, ont un meilleur accès à ces services et les utilisent davantage, notamment pour la prévention du VIH et le respect de leurs droits en matière de procréation.

13. Produit 1 : D'ici 2015, les responsables des politiques aux niveaux national et sous-national auront actualisé les politiques de population et de santé concernant des questions telles que la santé en matière de procréation et de sexualité et la planification familiale, notamment pour les jeunes. Le programme : a) plaidera auprès des responsables des politiques pour l'application des principes de la CIPD dans la formulation et l'application de lois et de la réglementation portant sur la santé, la population et l'urbanisation aux niveaux national et sous-national; b) renforcera les capacités de documenter les résultats, les meilleures pratiques et les

politiques basées sur la connaissance des faits; c) consolidera les capacités de ses principaux partenaires à élaborer une stratégie multisectorielle de santé en matière de procréation et de sexualité destinée aux jeunes; et d) attirera l'attention sur les questions liées à la santé dans les ministères sectoriels, notamment les interventions initiales essentielles en matière de santé de la procréation dans les situations d'urgence.

14. Produit 2 : D'ici 2015, dans les zones du programme, les groupes vulnérables auront acquis davantage de connaissances en matière de santé de la procréation, notamment les conseils, l'information et les services de prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles. Le programme mettra l'accent sur la promotion d'un modèle global des liens entre le VIH, la santé en matière de procréation et de sexualité, ciblant des groupes les plus vulnérables à l'échelon sous-national.

15. Produit 3 : D'ici 2015, dans les zones du programme, les capacités des institutions sont renforcées pour leur permettre de fournir aux jeunes des informations, une éducation sanitaire et des services de haute qualité de santé en matière de procréation et de sexualité, dans une optique d'égalité entre les sexes. Le programme : a) augmentera la participation des jeunes ainsi que les partenariats entre jeunes et adultes; b) fournira aux jeunes en situation vulnérable une assistance technique de santé en matière de procréation et de sexualité ainsi qu'une éducation sur leurs droits; c) renforcera les capacités d'écoute des services sanitaires auprès des jeunes en matière de santé de la procréation et de la sexualité; et d) appuiera l'utilisation de moyens modernes de communication pour diffuser des informations sur la santé et leurs droits en matière de procréation et de sexualité.

16. Produit 4 : D'ici 2015, dans les zones du programme, les services de santé en matière de procréation et de sexualité sont renforcés pour desservir les groupes vulnérables. Le programme appuiera : a) le renforcement des capacités des prestataires de service de santé en matière de procréation et de sexualité, notamment les conseils et la prévention du VIH en adoptant des approches culturellement appropriées à l'intention des groupes vulnérables; et b) la promotion et le renforcement des partenariats entre le Gouvernement et la société civile concernant les services de santé en matière de procréation et de sexualité pour mieux desservir les groupes vulnérables.

Composante population et développement

17. Deux résultats sont escomptés pour cette composante du programme de pays : les responsables de l'élaboration des politiques font un plus grand usage des données ventilées et des résultats des recherches pour prendre des décisions dans les domaines de la population, de l'urbanisation, des migrations et du vieillissement; et b) la société civile et le Gouvernement appuient les politiques et les mécanismes multisectoriels pour réduire la discrimination à l'égard des femmes et les violences qui leur sont faites.

18. Produit 1 : Les instituts nationaux de statistiques sont en mesure de mieux intégrer les indicateurs associés aux objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les systèmes de statistiques nationales et sous-nationales. Les stratégies comporteront notamment : a) les activités de plaidoyer et de dialogue pour intégrer systématiquement ces indicateurs; b) le renforcement des capacités pour

améliorer le traitement et la qualité des données; c) le partage des connaissances entre responsables des politiques par le biais des analyses thématiques. Ce produit contribuera à d'autres produits pour promouvoir des changements de politique et le dialogue.

19. Produit 2 : Les sites-pilotes choisis disposent d'options politiques pour une urbanisation équitable qui ont été approuvées par le Gouvernement central et les autorités locales. Les stratégies comportent : a) le renforcement des capacités des responsables de l'élaboration des politiques pour intégrer les services sociaux dans la planification urbaine; et b) une assistance technique en méthodologie et suivi pour étendre les projets sur une grande échelle.

20. Produit 3 : Les recherches sur les politiques relatives aux questions de population sont menées et les résultats publiés en vue de mieux informer les instances nationales et sous-nationales du Gouvernement pour l'élaboration de leurs politiques. Les thèmes de recherche porteront notamment sur l'urbanisation, les migrations, le changement climatique et le vieillissement de la population.

21. Produit 4 : Dans les zones du programme, les capacités des responsables des politiques ont été renforcées pour coordonner et gérer les interventions multisectorielles soucieuses de l'égalité entre les sexes pour relever le défi du vieillissement de la population et appuyer une avance en âge active et saine. Les stratégies porteront principalement sur : a) le renforcement des capacités des responsables des politiques pour améliorer les options de politique multisectorielle et les interventions sur le vieillissement; et b) les activités de plaidoyer en vue de promouvoir la participation des personnes âgées à l'élaboration des politiques sur le vieillissement de la population.

22. Produit 5 : La gestion et les compétences techniques des partenaires nationaux ont été améliorées pour leur permettre d'instaurer des modalités de coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire sur les questions de population et de développement. Les stratégies comprennent : a) le renforcement des capacités des institutions partenaires pour la coopération Sud-Sud; et b) le partage des connaissances et la documentation des meilleures pratiques.

23. Produit 6 : D'ici 2015, dans au moins cinq zones du programme, les capacités des organismes du Gouvernement et des organisations de la société civile ont été renforcées pour consolider les mécanismes multisectoriels visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes et des filles et les violences qui leur sont faites. Les stratégies comportent notamment : le renforcement des capacités des parties prenantes, notamment par le biais de l'École centrale du parti, pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes; b) la fourniture d'une assistance technique pour consolider les mécanismes de collaboration multisectoriels; c) le renforcement des partenariats pour réduire les discriminations et les violences faites aux femmes; et d) l'amélioration du recueil des données sur les violences faites aux femmes.

24. Produit 7 : Dans les zones du programme, la société civile, les médias, les hommes et les femmes promeuvent un comportement sexuel responsable ainsi que la prévention de la violence à l'encontre des femmes tout en s'efforçant de réduire le déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance. Les stratégies porteront essentiellement sur : a) le renforcement de la sensibilisation grâce aux médias; b) l'appui aux programmes et réseaux de vulgarisation visant à augmenter la

participation des hommes et des communautés; et c) l'appui à la recherche sur la participation des hommes ainsi que sur les attitudes des hommes et des garçons sur les questions précitées.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

25. Les instances gouvernementales, les organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et la société civile mettront en œuvre le programme de pays sous l'égide du Ministère du commerce. Le FNUAP et le Gouvernement réuniront les données de base et les données finales sur les produits du programme. Ils établiront également un plan de suivi et d'évaluation qui sera actualisé chaque année. Le programme sera évalué chaque année avec les parties prenantes et les résultats constitueront par ailleurs une contribution à l'examen annuel du PNUAD.

26. Le Bureau de pays du FNUAP continuera de participer aux programmes conjoints des Nations Unies dans les domaines de la culture et du développement des minorités, de l'emploi des jeunes, des migrations, du VIH/sida, des violences faites aux femmes et du taux de masculinité à la naissance. Le Bureau de pays continuera également de participer aux visites conjointes sur le terrain et aux évaluations conjointes.

27. Le Bureau de pays du FNUAP est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, de deux représentants assistants, d'un administrateur de programme recruté sur le plan national, d'un chef des opérations et de personnel d'appui à l'administration et aux programmes. Le Bureau de pays aura recours à l'appui technique fourni par les institutions nationales, régionales et internationales et par des experts, par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ainsi que par le siège du FNUAP.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine

<p>Priorité nationale: Une croissance équitable dont bénéficient aussi les groupes les plus vulnérables</p> <p>Résultat escompté du PNUAD: Les populations les plus pauvres les plus vulnérables participent progressivement au développement économique et social de la Chine et en récoltent les fruits de façon équitable</p>				
Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de base et cibles	Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composants du programme
Santé et droits en matière de procréation	<p>Résultat 1: Les politiques et la réglementation aux niveaux national et sous-national comblent les lacunes de santé et de droits en matière de procréation</p> <p>Indicateurs: Actualisation des politiques de population ainsi que de la réglementation de la planification des naissances à l'échelon provincial pour y intégrer des recommandations conformes au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement</p> <p>Résultat 2: Les groupes vulnérables manifestent une demande plus forte, ont un meilleur accès à ces services et les utilisent davantage, et sont informés notamment sur la prévention du VIH et sur leurs droits en matière de procréation.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les zones du programme, les groupes vulnérables utilisent des 	<p>Produit 1: D'ici 2015, les responsables des politiques aux niveaux national et sous-national ont actualisé des politiques de population et de santé concernant des questions telles que la planification familiale et la santé en matière de procréation et de sexualité, notamment en faveur des jeunes</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de recommandations officielles soumises par la Commission provinciale de planification familiale au Gouvernement provincial pour réviser la réglementation de la planification familiale en vue de la mettre en conformité avec le Programme d'action de la CIPD Inclusion dans les manuels des Facultés de médecine du sujet de la santé en matière de procréation concernant les adolescents ainsi que de celui de l'égalité entre les sexes <p>Produit 2: D'ici 2015, dans les zones du programme, les groupes vulnérables ont acquis davantage de connaissances en matière de santé de la procréation, notamment par le biais des conseils, de l'information et des services pour prévenir le VIH et les maladies sexuellement transmissibles</p> <p>Indicateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de personnes présentant des connaissances accrues en matière de santé de la procréation et de la sexualité <p>Produit 3 : D'ici 2015, dans les zones du programme, les capacités institutionnelles sont renforcées pour fournir aux jeunes célibataires des informations, une éducation sanitaire ainsi que des services de haute qualité en matière de santé de la procréation et de la sexualité, dans une optique d'égalité entre les sexes</p> <p>Indicateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les zones du programme, pourcentage de lieux dispensant, dans le respect des jeunes, une information sur la santé en matière de procréation et de sexualité, des conseils et des services <p>Produit 4: D'ici 2015, dans les zones du programme, les services de</p>	<p>Commission du développement national et des réformes; Commission nationale de la population et de la planification familiale; Comité national pour les femmes et les enfants</p> <p>Ministère de la santé ; Directions provinciales de la santé</p> <p>Fédération des femmes de toute la Chine; Association chinoise du planning familial; Commissions locales de planning familial Organismes des Nations Unies; Autorités locales et communautés</p>	<p>10,1 millions de dollars (9.6 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 0,5 million sur d'autres ressources</p>

	<ul style="list-style-type: none"> préservatifs lors des rapports sexuels à haut risque Les mécanismes multisectoriels sont en place pour répondre à la demande non satisfaite des jeunes dans le domaine de la planification familiale 	<p>santé en matière de procréation et de sexualité sont renforcés pour desservir les groupes vulnérables</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les zones du programme, pourcentage de lieux dispensant des services essentiels et de haute qualité en matière de santé de la procréation et de la sexualité avec un volet VIH adapté aux populations vulnérables 		
--	---	---	--	--

Priorité nationale: Réduire la consommation, protéger l'environnement et assurer une croissance équitable pour les populations les plus vulnérables

Résultats du PNUAD: a) Les populations les plus pauvres et les plus vulnérables participent progressivement au développement économique et social de la Chine et en bénéficient de façon équitable; b) Le Gouvernement et les autres parties prenantes assurent un environnement durable, luttent contre le changement climatique et favorisent une économie «verte», pauvre en carbone; c) la participation accrue de la Chine dans la communauté mondiale produit des avantages à chacun.

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de base et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, données de base et cibles	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme
Population et développement	<p><u>Résultat 1:</u></p> <p>Les responsables des politiques s'appuient davantage sur les données ventilées et les résultats des recherches dans leurs décisions sur les questions de population, d'urbanisation, de changement climatique et de vieillissement de la population</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plus grand nombre d'objectifs du Millénaire et de la CIPD intégrés dans les systèmes statistiques à l'échelon national et sous-national Plus grand nombre de recommandations issues de la recherche utilisé dans l'élaboration des politiques 	<p><u>Produit 1:</u> Les instituts nationaux de statistiques peuvent mieux intégrer les indicateurs associés aux OMD et aux objectifs du Programme d'action de la CIPD dans les statistiques nationales et sous-nationales</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'indicateurs ventilés selon le sexe, l'âge et l'origine ethnique dans les bases de données nationales et sous-nationales <p><u>Produit 2:</u> Les sites pilotes choisis disposent d'options politiques pour une urbanisation équitable qui ont été approuvées par le Gouvernement central et les autorités locales</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'options intégrées dans les composantes sociales approuvées par les autorités locales et le Gouvernement national <p><u>Produit 3:</u> Les recherches sur les politiques relatives aux questions de population sont menées et les résultats publiés en vue de mieux informer les instances nationales et sous-nationales du Gouvernement pour l'élaboration de leurs politiques</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études publiées relatives aux politiques <p><u>Produit 4:</u> Dans les zones du programme, les capacités des responsables des politiques sont renforcées pour coordonner et gérer des interventions multisectorielles soucieuses de l'égalité entre les sexes, pour relever le défi du vieillissement de la population et appuyer une avance en âge active et saine</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre accru de programmes d'action dans le domaine du vieillissement qui encouragent la participation sociale des personnes âgées dans les zones du programme 	<p>Bureau national de la statistique; Commission du développement national et des réformes;</p> <p>Commission nationale de la population et de la planification familiale;</p> <p>Comité national sur le vieillissement;</p> <p>Ministères des affaires civiles; du commerce; de la santé</p>	<p>11,1 millions de dollars</p> <p>(9,6 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million sur d'autres ressources</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de base et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, données de base et cibles	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme
	<p><u>Résultat 2 :</u> La société civile et le Gouvernement appuient les politiques et les mécanismes multisectoriels visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes et les violences qui leur sont faites</p> <p><u>Indicateurs:</u> La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et les violences qui leur sont faites, l'indice de masculinité à la naissance, la nécessité d'un comportement sexuel responsable et sans risque sont intégrés dans la politique nationale et dans la législation.</p>	<p><u>Produit 5:</u> Les capacités de gestion des partenaires nationaux sont renforcées pour leur permettre d'instaurer des modalités de coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire sur les questions de population et développement</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions et d'experts travaillant dans la coopération Sud-Sud et sur une plate-forme triangulaire virtuelle <p><u>Produit 6:</u> D'ici 2015, au moins dans cinq zones du programme, les capacités des organismes du Gouvernement et des organisations de la société civile sont renforcées pour consolider les mécanismes multisectoriels visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes et des filles et les violences qui leur sont faites</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de postes dispensant un dépistage de routine et des soins <p><u>Produit 7:</u> Dans les zones du programme, la société civile, les médias, les hommes et les femmes promeuvent un comportement sexuel responsable, la prévention de la violence à l'encontre des femmes et s'efforcent de réduire le déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance</p> <p><u>Indicateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Données sur les attitudes des hommes et des garçons sur les rôles de l'homme et de la femme 	<p>Fédération des femmes de toute la Chine;</p> <p>Réseau contre la violence intrafamiliale;</p> <p>organisations communautaires;</p> <p>instituts de recherche;</p> <p>média instituts de formation Sud-Sud;</p> <p>organismes des Nations Unies</p>	<p>Total pour la coordination du programme et l'assistance:</p> <p>0,8 million à prélever sur les ressources ordinaires</p>